

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 138 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

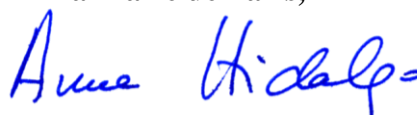
Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures, 2 impasse Girardon 75018 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures au titre de son fonds d'aide à l'emploi artistique destiné à soutenir l'activité musicale des cafés-cultures parisiens en 2016. SIMPA 184375 - 2016_06996.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

